

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

4616 - Le propriétaire de la marchandise voyage sans en avoir reçu le prix.

question

Question : J'ai acheté une marchandise à une personne et devais lui en payer le prix, mais j'ai voyagé... A mon retour, j'ai appris qu'il avait voyagé et je n'ai pas son adresse. J'ai laissé mon adresse chez ses compagnons, mais il n'a pas encore pris contact avec moi. Que dois-je faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devez faire votre mieux pour trouver des gens qui le connaissent et leur demander son adresse, afin de lui envoyer son argent ou voyager pour lui remettre son dû, conformément aux propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Le musulman est totalement inviolable pour le musulman : son sang, ses biens et son honneur .**

Il ne vous est pas permis de faire preuve de complaisance dans cette affaire. S'il vous est impossible de retrouver ses traces, faites de la somme une aumône en son nom, quitte à lui donner, quand vous le rencontrez, le choix entre le montant de sa dette (cas où c'est le débiteur qui recevra la récompense de l'aumône) et l'approbation de l'aumône pour bénéficier de la récompense. C'est ce qu'impliquent les propos du Très Haut : **Craignez Allah autant que vous le pouvez . Et Allah n'impose pas à une personne ce qui est au-dessus de ses capacités .**